

REDEVANCE FORFAITAIRE MINIMALE

VALIDITE : 01/01/2012 au 31/12/2014

	TG	TGC
Musique vivante	54,46	43,57
Musique enregistrée	68,08	54,46

Dispositions spécifiques :

- * La redevance forfaitaire minimale est réduite de 50 % pour les catégories de manifestations limitativement énumérées ci-après :
- les repas avec simple musique de sonorisation ou d'ambiance,
 - les intermèdes et tours de chants,
 - la musique de scène,
 - les spectacles tauromachiques,
 - les ventes de charité.

* *
*

R.F.M.

DOCUMENT N° 2

ANNEXE I - BAREMES I à VII

VOLUME I :

VOLUME II :

COMMENTAIRES

regroupés au sein d'un barème unique intitulé « **Bals, séances dansantes sans attractions et sans restauration - Bals avec attractions, concerts, spectacles de variétés et de music-hall, séances mixtes avec partie dramatique n'excédant pas un acte (hors forfait libératoire)** ».



ci-joint référencé **Barème I**

REGLES D'APPLICATION COMMUNES AUX BAREMES I à VII

BAREMES

- Bals, séances dansantes -sans attractions et sans restauration- organisés dans une enceinte délimitée inférieure ou égale à 300 m²

BAREME I

- Bals, séances dansantes -sans attractions et sans restauration- organisés dans une enceinte délimitée dont la superficie est supérieure à 300 m², bals avec attractions, concerts, variétés, music-hall, séances mixtes avec partie dramatique n'excédant pas un acte

BAREME II

- Bals, séances dansantes avec entrée libre -sans attractions et sans restauration- organisés en plein air dans une enceinte non délimitée

BAREME III

- Exécutions musicales données au cours d'une représentation théâtrale et communément appelées "Musique de Scène"

BAREME IV

- Intermèdes et tours de chant au cours de la représentation d'une œuvre théâtrale, rideau levé, musiques d'accompagnement, de pantomimes, marionnettes, etc., à l'exclusion des intermèdes et tours de chant donnés pendant les entractes

BAREME V

- Séances mixtes avec partie dramatique en 2 actes

BAREME VI

- Séances mixtes avec partie dramatique de 3 actes ou plus - Spectacles d'illusion ou de prestidigitation avec accompagnement musical

BAREME VII

.../...

DOCUMENT N° 2 (suite)

ANNEXE II - BAREMES VIII à XXI

- Ballets

BAREME VIII

- Bals et/ou spectacles ou concerts avec recettes restauration (repas avec danse et/ou spectacle ou concert)

BAREME IX

- Banquets

BAREME X

- Cirques et spectacles à caractère historique

BAREME XI

- Corsos, cavalcades, défilés et spectacles de majorettes

BAREME XII

- Kermesses et intervilles

BAREME XIII

- Manifestations sportives

BAREME XIV

- Séances à caractère social

BAREME XV

- Séances gratuites de goûters, galettes des rois, fêtes des mères, arbres de Noël, distribution de prix

BAREME XVI

- Spectacles pyromélodiques

BAREME XVII

- Spectacles tauromachiques

BAREME XVIII

- Ventes de charité

BAREME XIX

- Cours de gymnastique et danse moderne

BAREME XX

- Petites séances

BAREME XXI

regroupés au sein d'un barème unique intitulé « **Repas en musique (hors forfait libératoire)** ».



ci-joint référencé **Barème IX**

les séances concernées relèvent désormais des barèmes objets de la lettre-accord 2011 (**Séances avec Musique Attractive relevant du Forfait Libératoire**).



ci-joint référencé **Barème XXI**